SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 11 JANVIER 2024

24-001 Refinancement - Soumissions pour l'émission de billets 2

24-002 Refinancement- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 915 400$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024 4

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport du Saguenay, tenue le 11 janvier à 14 h 30 en conférence virtuelle (Zoom), sous la présidence de M. Claude Bouchard.

Sont présents : Messieurs Marc Bouchard, Claude Bouchard, Jimmy Bouchard, Michel Potvin et Jean Tremblay
Sont absents : Mesdames Lina Tremblay et Martine Lafond et M. Yves Darveau sont absents. Leurs absences sont motivées.

Assistent également : Messieurs Steve Gagnon Trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles, Monsieur Frédéric Michel, directeur général et Maître Émélie-Anne Desjardins, conseillère juridique et secrétaire générale.

M. Bouchard souhaite la bienvenue à tous et omet la lecture de l'ordre du jour, qui ne contient qu'un sujet.

24-001 Refinancement - Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	11 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 janvier 2024
Montant :	915 400 $		

ATTENDU QUE la Société de transport du Saguenay a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 janvier 2024, au montant de 915 400 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes.

1 - CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI

165 800 $	4,77000 %	2025
173 900 $	4,77000 %	2026
182 800 $	4,77000 %	2027
191 800 $	4,77000 %	2028
201 100 $	4,77000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,77000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

165 800 $	4,80000 %	2025
173 900 $	4,80000 %	2026
182 800 $	4,80000 %	2027
191 800 $	4,80000 %	2028
201 100 $	4,80000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,80000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

165 800 $	5,05000 %	2025
173 900 $	4,75000 %	2026
182 800 $	4,55000 %	2027
191 800 $	4,45000 %	2028
201 100 $	4,45000 %	2029

Prix : 99,01300 Coût réel : 4,89793 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Marc Bouchard

Appuyé par M. Jimmy Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Société de transport du Saguenay accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE CHICOUTIMI pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2024 au montant de 915 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 180-A, 181-A, 196, 195 et 199. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

24-002 Refinancement- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 915 400$ qui sera réalisé le 18 janvier 2024

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport du Saguenay souhaite emprunter par billets pour un montant total de 915 400 $ qui sera réalisé le 18 janvier 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
180-A	310 400 $
181-A	310 400 $
196	108 000 $
195	24 600 $
199	162 000 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Michel Potvin

Appuyé par M. Marc Bouchard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 janvier 2024;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 janvier et le 18 juillet de chaque année;

3. les billets seront signés par le directeur général, M. Frédéric Michel, et le trésorier, M. Steve Gagnon;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	**165 800 $**	
2026.	**173 900 $**	
2027.	**182 800 $**	
2028.	**191 800 $**	
2029.	**201 100 $**	**(à payer en 2029)**
2029.	**0 $**	**(à renouveler)**

D'AUTORISER le directeur général et le trésorier et directeur des finances et des ressources matérielles à signer, pour et au nom de la Société de transport du Saguenay, tout contrat ainsi que tous autres documents et à poser tout autre geste pouvant être requis ou à accomplir toute chose qu'ils jugeront utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

La séance est levée à 14h51 par M. Claude Bouchard.

(s) Claude Bouchard

Président

(s) Émélie-Anne Desjardins

Secrétaire générale